

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Trois Sacs de froment, deux sacs de millet, cinq sacs d'arrine, cent francs d'argent. Coupris les quatre loyers des terres, un jardin pour plantage; une partie de bois comme les fontaniers, attachée à la pension, il faut la faire couper & amener à moi par moi. Cette graine étoit fournie par les cy devant Gouverneurs à Echallens & à Lausanne, l'argent se livre par la Commune.

* Je n'en reçois point pour ma qualité de bourgeois.

avec les javelles cela fait un quarteron de bonne graine par semaine p. C. personne sans autre fortune que le travail du Père.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Villard le terroir

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? cest un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? cest une commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? de la paroisse de Villard le terroir meme Agence.

d. District d'Echallens

e. Canton Du Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. toute la Paroisse est renfermée dans le Village.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. il n'y en a point d'autres que Villard le terroir

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Les deux Questions, a. b. ne font rien pour cette paroisse

37 N. 19

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Echallons une demy lieue*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La Lecture, l'écriture, l'Arithmétique, le catéchisme, le chant & l'orthographe*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & on la tient en hiver & en été à l'exception des vacances des moissons combien dure-t-elle? *L'hiver presque tout le jour deux fois par jour*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Des Livres de Devotions & de Prières & qui reglent les mœurs enfin on y tient que des bons Livres*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *avec tout les soins possibles*

9°. Durée de l'école chaque jour? *L'hiver depuis huit heures du matin jusque apres onze heures et même jusque a midi et depuis une heure jusque au soir & si le regent ne se faisoit pas aider par son freres ou par des neveux il n'en pourroit pas venir a bout*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Il n'y a que la même classe pour tous*

I I I.

R A P P O R T S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *La paroisse catholique conjointement avec & de quelle manière? les Pasteurs apres un examen*

b. D'où est-il? *de Villard le terroir*

c. Son nom *Claude Nicolas Mestray*

(3)

d. Son âge. *Il a 66 ans le 6^{me} Juin presente année*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Il n'est point marié il a toujours demeuré avec son frere qui a neuf enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis le 12^{me} May 1753. Il y aura 46 ans le 12^{me} May presente année*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit la vocation précédente? *Il a toujours été a Villard il étoit agriculteur*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? *Il n'en a point pour le present*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *In hiver il en a soixante jusque à soixante & dix, tant garçons que filles, il n'en a pas autant été paré que ceux qui peuvent travailler*

a. En hiver, } *on les fait travailler dans la campagne.*
b. En été, } *soit garçons ou filles.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. *Il n'en a point.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Non.*

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non il n'en a point.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien.*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *il y a 67 ans qu'il est construit il a besoin de réparation dans les Murs & les fenêtres ne valent du tout rien*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *il n'y a qu'une seule chambre pour tenir l'école on y entre a plain pieds*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *il n'en a pas besoin pour l'école vu qu'il y a une chambre pour cela mais il n'a point de maison pour un Regent*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *c'est la Paroisse catholique qui la toujours maintenue jusque a present*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *il a trenter deux florins sûr sola d'argent cinq sacs de froment neuf sacs d'avoine, il n'a ni vin ni bois*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *Les cidevant Sou: de Berne & de fribourg payoient toute la pension*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *C'est de Dimes ni de censés foncières*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Point*

c. Fondations? *Des leas Argent de fribourg qui étoit payés aux séminaires de fribourg de la fondation de feu Rossier*

d. Caisse communales? *Point*

e. Biens fe?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *Point*

g. De biens-fonds? *Point*

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le regent est encore obligé de servir les Cadours dans toutes leurs fonctions pastorales de sonner l'Angelus tout les matins & tout les soirs, de faire la prière public a l'Eglise tout les jours de paver l'autel a toutes les grandes fêtes et de conduire le chant a l'Eglise

(5)

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Vuarrens & Vuarrengele

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Vuarrens est un village & Vuarrengele est un hameau du dit village;

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Vuarrens & Vuarrengele forment une commune seule;

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse & Agence de Vuarrens,

d. District?

D' Echallens

e. Canton?

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

elles sont tout du village

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

H.S. Vuarrens à son Eglise, Vuarrengele à l'Église de Vuarrens;

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

chaque enfant est dans le village

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Vuarrens à 70 Enfants

à l'Église de Vuarrengele en à 24.

Les deux endroits 94 Enfants jusqu'à cent

34
20